

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France — Un an . . . . . 8 fr.  
Autres pays. — Un an . . . . . 10 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

*Pour des raisons majeures, nous avons été dans l'impossibilité de faire paraître notre numéro de Janvier.*

*Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de nos abonnés.*

## NOS REVENDICATIONS

Après deux mois de pourparlers et trois jours de grève, les revendications que nous avions formulées au début de décembre, ont enfin reçu une solution.

Jetons aujourd'hui un coup d'œil rétrospectif sur ces événements et retracrons les phases de ce mouvement et des tractations qui l'ont précédée.

\* \* \*

Le 6 décembre dernier, l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, formulait pour tous les centres de province, une demande d'augmentation de 20 % sur les tarifs de base de débrutage et de polissage et demandait l'application de cette augmentation à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Le 22 décembre, une première entrevue a lieu entre les délégués ouvriers et les délégués de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de St-Claude.

Ces derniers déclarent que si une certaine augmentation peut être accordée sur les 8/8, il ne saurait en être de même pour le mélange qui est assez calme pour le moment.

Les ouvriers répliquent que tous les ouvriers sont également victimes de la vie chère et qu'une différence de tarif ne se justifie pas. Sur la proposition des patrons, rendez-vous est pris pour la semaine suivante.

Une assemblée générale des ouvriers fait déjà une première concession, et les délégués apportent aux patrons, à la deuxième entrevue du 29 décembre, une proposition de 15 % au lieu de 20 % primitivement demandé.

Les patrons n'acceptent toujours pas. L'un d'eux propose un nouveau tarif de base comportant des augmentations assez

importantes sur les 8/8 et le petit brillantage, mais absolument dérisoires pour le mélange.

A noter que ce tarif n'a pas l'agrément de la Chambre Syndicale toute entière, certains patrons déclarant faire les plus expressives réserves sur le tarif présenté.

Les ouvriers s'engagent à étudier les modifications proposées, mais, pressentant dès ce moment, les difficultés qui peuvent surgir de ce retard apporté à la solution, ils déclarent maintenir fermement la date du 1<sup>er</sup> janvier comme point de départ des nouvelles conditions qui seront acceptées de part et d'autre.

Ils promettent de faire toute diligence et d'apporter une réponse dans le plus court délai possible.

C'est alors que les patrons se décla-

LISEZ EN 5<sup>e</sup> PAGE  
le magnifique résultat que  
nous a donné la première  
épuration de poudre noire.

rent incapables de prendre une décision en l'absence de leur Président, M. Emile Dalloz, alors en villégiature à Nice, et proposent d'attendre son retour. Certains demandent même d'ajourner tous pourparlers jusqu'à fin janvier.

Bien que surpris par cette proposition, mais ne se permettant pas d'apprécier les méthodes appliquées à la Chambre Syndicale Patronale, les délégués ouvriers acceptent d'attendre le retour de M. Emile Dalloz, qui ne saurait tarder nous dit-on, et insistent pour qu'une nouvelle rencontre ait lieu aussitôt après.

Il est finalement entendu que cette entrevue aura lieu entre le 10 et le 15 janvier.

Sans nouvelles le 15, le Syndicat ouvrier rappelle les patrons à leur promesse et une troisième rencontre a lieu le 17 janvier.

Entre temps une nouvelle assemblée générale des ouvriers a décidé que s'il

était impossible d'obtenir une augmentation uniforme sur tous les articles, nous consentirions à titre transactionnel et d'une façon toute provisoire à une différence de 10 % entre les chatons et les autres séries.

Les délégués font donc cette nouvelle proposition aux patrons mais exposent les motifs pour lesquels en raison du caractère tout provisoire de cette mesure, ils ne peuvent consentir à ce que cette différence soit incorporée dans le prix de base. Pour tenir compte des difficultés du moment nous consentons momentanément à une différence de pourcentage, mais cette différence qui n'a pas lieu d'exister, nous voulons la faire disparaître dès que la situation le permettra et pour la faire disparaître un changement de pourcentage offre beaucoup plus de facilités qu'un remaniement des prix de base.

Après une longue discussion, les deux parties tombent d'accord sur le taux des pourcentages en ce qui concerne le tarif de polissage :

L'augmentation sera de : 20 % sur les 8/8 ; 10 % sur les autres séries.

En outre dans les 16/8, les 16/16, et les 32/24, les dernières séries seront supprimées, ce qui aura pour effet d'en augmenter un peu les prix de base, le petit brillantage, demeurant un travail peu avantageux pour l'ouvrier.

Sur le tarif de débrutage les patrons acceptent aussi la suppression des dernières séries, de façon qu'aucun prix de base ne soit inférieur à 0 fr. 70, mais ils n'accordent qu'une augmentation de 5 % au lieu du 10 % demandé.

D'autre part, ils n'entendent appliquer ces diverses augmentations qu'à partir du 1<sup>er</sup> février au lieu du 1<sup>er</sup> janvier demandé par les ouvriers.

Pressentis par ces derniers pour savoir si, en vue d'un accord, ils accepteraient comme point de départ la date du 15 janvier, ils déclarent formellement que c'est inacceptable et qu'il n'y a qu'un seul point de départ possible : le 1<sup>er</sup> février.

Nouvelle réunion des ouvriers qui estiment ne pouvoir faire de nouvelles concessions et avisent les patrons que les dernières conditions acceptables pour les ouvriers sont :

20 % pour les chatons :  
10 % pour les autres séries ;  
10 % pour le débrutage ;  
Point de départ de l'augmentation :  
1<sup>er</sup> janvier.

Les patrons se trouvaient donc en présence de décisions fermes que les ouvriers entendaient faire accepter sans modifications. Ils maintiennent cependant purement et simplement leur point de vue et en avisent l'organisation par lettre en date du 23 janvier.

Cette réponse était d'autant plus surprenante qu'entre temps les Coopératives *Le Diamant* et *Adamas* ainsi que la plupart des patrons non syndiqués de la place avaient accepté intégralement les conditions énoncées ci-dessus.

C'était pour les ouvriers une fin de non recevoir absolue ne laissant plus d'espoir de conciliation.

Les sections du Syndicat de St-Claude consultées, déclarèrent unanimement qu'elles étaient prêtes à cesser le travail plutôt que de consentir à de nouvelles concessions.

Il en fut de même pour les autres centres de province intéressés, dont les employeurs ont coutume de se conformer aux décisions prises par leurs collègues de St-Claude.

Le vendredi 25, dans une assemblée générale, la grève était votée pour le lundi 28, par l'unanimité des ouvriers patronaux moins trois voix.

Ce fut un beau mouvement plein de calme et de dignité.

Au jour dit les ateliers de toutes les maisons n'ayant pas accepté furent désertés avec ensemble par tous les ouvriers, syndiqués ou non, et c'est à peine si à St-Claude et dans toutes les sections nous avons eu quelques défections à regretter.

A une nouvelle réunion de tous les grévistes, syndiqués et non syndiqués, tenue le lundi 28, la continuation de la grève fut votée à l'unanimité.

Une telle cohésion ne pouvait manquer de donner de prompts résultats et le mercredi, troisième jour de grève, les patrons nous informèrent qu'ils nous donnaient satisfaction et le travail reprit partout le jeudi 31 au matin.

Il en fut de même à Lyon et à Nemours où les camarades avaient suivi le mouvement de St-Claude.

Nous félicitons tous les ouvriers qui ont compris leur devoir en la circonsistance et nous espérons que les non syndiqués qui, à l'heure décisive, n'ont pas hésité à se joindre à leurs camarades en lutte iront jusqu'au bout de leur geste et, comprenant que seule, l'union de tous les ouvriers peut assurer le succès de leurs revendications et la défense de leurs intérêts, donneront leur adhésion à leur organisation syndicale.

E. PONARD.

## RAPPORT MORAL du Syndicat des Ouvriers Diamantaires de Paris

Ainsi que toute organisation ouvrière confiante en elle-même, indépendante de toute secte politique ou religieuse, et n'ayant qu'un but : l'émancipation de la classe ouvrière sur le terrain syndical, la lutte franche contre toutes les démagogies et les préjugés d'ordre capitaliste, la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de Paris tient à la fin de l'année 1923, à présenter à tous les diamantaires syndiqués du monde ainsi qu'à tous les syndiqués des autres corporations, son rapport moral.

Sans vanité d'aucune sorte, notre Chambre Syndicale peut dire à tous qu'elle incarne véritablement la pensée et la volonté de tous les ouvriers et ouvrières diamantaires de Paris ; en effet, tous ceux-ci, sans exception, se trouvent réunis dans son sein.

Alors que tant d'autres corporations sont déchirées par des luttes intestines dérivant des rivalités de tendances, notre Chambre Syndicale a su, par la conscience de ses membres, éléver au-dessus de toutes ces luttes fratricides le drapeau du Syndicalisme et respecter la Charte d'Amiens, laquelle déclare que le syndicalisme doit être majeur et doit grouper, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients luttant pour l'émancipation du prolétariat. Certes, notre autonomie a été discutée de part et d'autre par ceux qui se savent pas mettre leurs convictions personnelles de côté quand il s'agit d'œuvrer pour la cause ouvrière ; on nous a fait grief d'abandonner les organisations centrales, lesquelles, menées par des chefs adaptés à des idées philosophiques contraires, ont préféré voir le déchirement des forces ouvrières plutôt que de faire les concessions de principes réciproques pour que l'idéal syndicaliste puisse triompher de la coalition capitaliste qui, de la droite à la gauche, reste capitaliste avant tout. Or, nous tenons à déclarer que nous sommes de cœur, quoiqu'il arrive avec toutes les organisations ouvrières, nous avons montré que, quoique autonomes, notre solidarité était acquise à tous les camarades en lutte pour leur émancipation.

Réprouvant énergiquement les actes de folie des gouvernements actuels aveuglés par un militarisme insensé, condamnant la funeste occupation de la Ruhr engendrant la baisse du franc, la vie plus chère et la misère toujours plus grande pour les prolétariats de tous les pays, notre Chambre Syndicale se retourne vers tous les travailleurs de tous les pays et leur crie : « Ne vous déchirez plus en luttes de tendances, unissez-vous en un bloc homogène et quand vous aurez réalisé entre vous l'unité syndicale, les beaux jours du capitalisme affameur seront finis. Rappelez-vous que les mercantis de toutes sortes, les charlatans du Bloc National et International des profiteurs de guerre et de haine ne peuvent poursuivre leur œuvre de haine et de mort que parce que le Proletariat ne sait pas s'unir pour les faire taire ».

Notre Chambre Syndicale tient à affirmer à nouveau à tous qu'elle n'abandonnera jamais la classe ouvrière et qu'elle se tient prête à reprendre sa place dans une C.G.T. unique, le jour où tous les syndicats auront compris que leur devoir est de s'unir au lieu de s'entre-déchirer.

Sur le terrain corporatif, notre Chambre Syndicale a eu à cœur de défendre toutes les revendications pouvant améliorer le sort des ouvriers diamantaires de Paris, une augmentation générale des salaires de 10 % et quelques augmentations partielles ont été enregistrées au cours de l'année 1923. Les camarades peuvent être assurés que notre Chambre Syndicale saura toujours défendre leurs intérêts corporatifs à la seule condition qu'ils continuent à être de bons syndiqués, consciens de leur devoir syndical.

Au point de vue international, notre Chambre Syndicale a tenu à montrer qu'elle était de cœur avec tous les syndicats affiliés à l'Alliance Universelle des Diamantaires tout en conservant à la place de Paris la situation qui lui était due dans le monde diamantaire ; elle tient à l'avenir à resserrer davantage encore les liens qui l'unissent aux camarades diamantaires du monde entier. Elle leur a montré qu'elle ne considérait pas l'Internationale comme un vain mot et qu'ils avaient toujours leur place réservée en son sein.

Au point de vue national, elle s'est appliquée à donner tout son appui moral aux syndicats frères des centres de province. Sans rien renier des principes de lutte de classes, elle a su pratiquer en son sein et au sein de l'U.N.S.O.D.F. la plus grande solidarité morale et matérielle ; grâce aux fortes cotisations que ses membres se sont librement imposées elle a pu accorder à ceux-ci des secours pécuniaires très appréciables (chômage, grève, maladie, accouchement, décès, sou du soldat) ; elle a pu, d'accord avec tous les syndicats français, mettre sur pied l'œuvre du *Rayon du Soleil* afin de soulager tous les camarades tuberculeux, sans oublier qu'elle se doit à elle-même sur ce point, de lutter contre les locaux insalubres dont les habitants paient un lourd tribut à la tuberculose. La fête du 8 juillet fut, à ce sujet, un grand succès syndical. Il est certain que, pour le *Rayon du Soleil*, tout n'est pas encore au point, mais les camarades parisiens, par la formation d'une Commission spéciale, auront à cœur dans les jours prochains de faire l'impossible à ce sujet ; toutes les bonnes volontés seront acceptées ; déjà bon nombre de personnalités se sont intéressé à cette œuvre, nous accepterons leur concours à condition qu'il soit donné de bon cœur et dans le seul but de solidarité corporative.

La situation financière de notre Chambre Syndicale, grâce à la sage administration du Conseil Syndical et en particulier du camarade trésorier, est la meilleure qui puisse exister ; plus de 60.000 francs en Caisse pour un effectif d'environ 200 membres.

Il ne faut pas oublier en effet que dans les temps actuels, une bonne caisse syndicale est une garantie de succès dans les revendications nécessaires à la vie de la corporation organisée.

La Chambre Syndicale, tout en félicitant le Conseil Syndical de sa bonne gestion, est résolue à continuer dans la bonne voie où elle s'est engagée et à faire encore mieux, si possible, dans l'avenir.

Pour et par mandat :  
Le Secrétaire, G. BORNET.

P.-S. — Ce rapport moral a été, ainsi que le rapport financier et celui de la Commission de Contrôle, voté à l'unanimité à l'Assemblée du 20 Janvier 1924, laquelle en a demandé en outre l'insertion dans l'*Ouvrier Diamantaire*.

**SITUATION FINANCIÈRE**  
DE LA  
**CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES**  
DE PARIS

DÉPENSES		
Indemnités de chômage.....	720	"
— de maladie .....	3.440	"
— d'accouchement .....	400	"
— de décès .....	60	25
— du Sou du Soldat .....	160	"
Cotisations Union Nationale .....	3.477	60
— Alliance Univers.. .	1.224	60
Réunions du Conseil.....	95	"
— du Contrôle.....	8	40
Frais de correspondance et de bureau .....	461	30
Frais de déléguations et de déplacements .....	1.918	60
Remboursement C. G. T.....	1.000	"
Remboursements des Syndicats		
Anvers et Londres.....	325	25
Solidarité .....	750	"
Indemnité du Secrétaire .....	600	"
— du Trésorier.....	600	"
— du Garçon de Rec.....	2.620	"
Total.....	17.863	"
RECETTES		
Cotisations .....	39.469	35
Admissions .....	220	"
Subvention Municipale.....	1.500	"
Mensualité prud'hommale .....	1.160	"
Coupons titre de rente .....	100	"
Remboursement et dons .....	529	55
Ventes de griffes.....	48	"
Total.....	43.026	90
BALANCE		
En Caisse au 1 <sup>er</sup> Janvier 1923 .....	6.279	20
En Banque au Magasin de Gros des Coopératives .....	27.490	71
Titre de rente de 100 fr.....	1.750	"
Intérêts au 30 avril.....	533	67
— 30 août .....	690	67
Recettes .....	43.026	90
Total des Recettes.....	79.771	15
Total des Dépenses .....	17.863	"
AVOIR au 31 Décembre 1923 .....	61.908	15

Le Trésorier, DIÉBOLD.

\*\*

**Rapport de la Commission de Contrôle**

La Commission de Contrôle a vérifié les comptes quatre fois dans l'année; et a eu constaté chaque fois, la parfaite exactitude ainsi que la bonne tenue des livres.

En conséquence, elle demande aux camarades de ratifier son rapport en faisant un vote de confiance et de félicitations au camarade Diébold, trésorier.

La Commission,  
BALLON, DEVAUX, JAROSSAY.

\*\*

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité par la dernière Assemblée Générale.

**Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants**

L'amélioration constatée dans les affaires, conjuguée avec la hausse formidable des devises étrangères, ne pouvait manquer de provoquer une hausse sur le cours des valeurs de diamant.

Bien que d'un jour à l'autre, on constate des différences assez grandes, avec parfois une réaction sensible lorsque l'avance a été trop vive, on peut dire que la tendance est à la hausse, ainsi qu'on s'en rendra compte en consultant les chiffres ci-dessous, portant sur les deux derniers mois.

Le 2 janvier, la *De Beers* est à 945 ; elle s'élève progressivement, et le 14, la livre étant à 96, elle atteint 1.062, puis après être revenue à 995, elle reprend son essor et le 2 février elle franchit le cours de 1.100, monte toujours jusqu'à ce qu'enfin la hausse de la livre la porte le 18 février à 1.283. Le lendemain elle perd une partie de son gain et, bien que la livre soit en nouvelle avance, revient à 1.251.

*Jagersfontein* qui, au commencement de l'année valait 243, est à 275 le 1<sup>er</sup> février et à 336 le 18.

\*\*

Sur les différents marchés, la situation paraît s'orienter dans un sens favorable.

Beaucoup d'acheteurs étrangers sont présents et les affaires traitées sont importantes.

Parmi ces étrangers, on a beaucoup remarqué la présence de quelques Autrichiens et de quelques Allemands. C'est un fait qui ne s'était pas produit depuis fort longtemps.

On signale aussi quelques ventes en Turquie et en Russie et on assure que depuis décembre des quantités importantes de taille ont été expédiées en Extrême-Orient, principalement en Chine et aux Indes.

Ce sont là des signes fort réjouissants.

Espérons que la ruine où la guerre a plongé tant de peuples ira peu à peu en s'atténuant et que notre industrie retrouvera, au moins en partie, les débouchés dont la fermeture nous a tant fait souffrir durant ces dernières années.

Il y a une demande assez grande pour toutes qualités. Les 8/8 qui avaient un peu boudé pendant quelques semaines, semblent devoir bénéficier d'un regain d'activité.

Les prix du taillé ont tendance à la hausse.

Au Syndicat de Londres, le prix du brut a subi une nouvelle augmentation.

\*\*

De l'amélioration qui se manifeste dans notre industrie, les ouvriers pourront-ils profiter ?

Question angoissante, au moment où la livre ayant largement dépassé le cours de 100 francs, il est bien permis de se demander quel sort est réservé aux travailleurs si la baisse du franc s'accentue !

Serons-nous dans l'obligation de faire ce qu'ont fait nos camarades allemands, et devrons-nous exiger, comme eux, des salaires basés sur une monnaie stable ?

Quoiqu'il arrive, nous ne devons pas être pris au dépourvu !

E. PONARD.

**LES TARIFS**

**Modifications au tarif de base du polissage**

Dans les 32/24

30 pierres pour 4 carats et plus petites : 10,80

Dans les 16/16

64 pierres pour 4 carats et plus petites : 5,98

Dans les 16/8

52 pierres pour 4 carats et plus petites : 6,28

Rien de changé pour les autres séries.

**Pourcentages à appliquer sur le tarif de base :**

*Brut plein* : 8/8, 55 % ; autres pierres, 45 %.

— *scié* : 8/8, 30 % ; — 20 %.

**Modifications au tarif de base du débrutage**

48 pierres pour 4 carats et plus petites : 0,70

Pourcentage : 30 %.

Toutes les autres clauses de tarification concernant le prix du boort et de la place, augmentation supplémentaire sur les mauvais bruts, sans changement.

**STATISTIQUE**

**des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs**

**ANVERS**

	Syndiqués	Chômeurs
Du 26 Nov. au 2 Déc. ....	11.128	205
Du 3 au 9 Décembre .....	11.101	245
Du 10 au 16 .....	11.141	240
Du 17 au 23 .....	11.118	190
Du 24 au 30 .....	11.114	190
Du 31 au 6 Janvier.....	11.143	175
Du 7 au 13 .....	11.125	160
Du 14 au 20 .....	11.155	130
Du 21 au 27 .....	11.205	100

**AMSTERDAM**

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 10 au 16 Décembre ..	4.579	935
Du 17 au 23 .....	4.470	984
Du 24 au 30 .....	4.406	1.105
Du 31 Déc. au 6 Janv....	4.579	1.014
Du 7 au 13 Janvier.....	4.700	881
Du 14 au 20 .....	4.821	751
Du 21 au 27 .....	4.939	646
Du 28 au 3 Février.....	5.012	572
Du 3 au 10 .....	5.130	492

**LE BOORT**

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 18 Janvier 1924, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 15 Fév.)
Boort .....	le carat	10 35 87,04
Débris de cliveurs .....	—	8 28 69,63
Eclats .....	—	4 14 34,81
Poudre pure .....	—	4 14 34,81
Le 15 Février, 100 florins valaient 841 fr.		

## L'UNION FAIT LA FORCE



Comment les Ouvriers doivent agir pour défendre les Huit heures, les Assurances, leurs salaires, leurs droits, leurs conquêtes.

Cliché *Lutte Syndicale*.

### Dans les Centres

#### FRANCE

**Saint-Claude.** — La situation est bonne sur la place, et plusieurs maisons cherchent des ouvriers. Les nouvelles conditions de travail ont été partout appliquées depuis le 1<sup>er</sup> Janvier. La Coopérative *Le Diamant*, paie 60 % au-dessus du tarif de base pour toutes les séries, ce qui, pour le mélange, donne une augmentation supérieure de 15 % au tarif syndical.

— A la suite de notre mouvement, nous avons eu le plaisir d'enregistrer de nombreuses adhésions à l'organisation.

— D'accord avec la Chambre Syndicale Patronale, le soin d'enseigner la technique de notre métier aux apprentis diamantaires de la place qui suivent les cours professionnels au Collège de St-Claude, a été confié à l'ouvrier d'élite qu'est Léon Bouvard. Le choix ne pouvait être plus heureux et nous espérons que tous les élèves feront preuve de la plus grande bonne volonté pour en tirer le maximum de profit.

— Dans son Assemblée Générale de fin d'année, notre Syndicat a procédé au renouvellement de la moitié sortante du Conseil d'Administration.

Ont été élus :

Dalloz André, Michaud Fernand, Saintoyant Henri, Grosiron Jean, Duraffour Georges, Rousset Alix, Bouvard Charles, Hugonnet Marcel, Prost Gaston, Guilloté Marcel, Comoy Paul, Grossiord Armand, Bailly Louis, Cottet Paul, polisseurs ; Mathieu Clovis et Monneret André, débruteurs.

— Le Bureau a été renouvelé ainsi qu'il suit :

*Président* : Dalloz André, en remplacement de Calamand Fernand, qui sollicitait le renouvellement de son mandat.

Les camarades Ville et Hugonnet continuent à assumer les fonctions de *Secrétaire* et de *Trésorier*.

— A la suite de l'appel adressé à tous les ateliers pour venir en aide à nos camarades de Molinges lock-outés par leur patron à la suite d'une demande d'augmentation de salaires, les sommes suivantes ont été recueillies :

Ateliers Rey et Vuillet .....	32 "
— Jeantet René et Racle .....	19 50
— Emile Dalloz .....	41 50
— Ovide Gentet .....	18 30
— René Delavenna .....	6 "
— Saintoyant .....	8 "
— Cottet-Emard .....	11 "
— Roche .....	14 "
— Waille .....	9 50
— Grenier .....	14 50
— Brimeur .....	14 "
Coopérative <i>Le Diamant</i> .....	290 "
— Adamas .....	150 "
Section de Foncine .....	114 50
— de l'Essard .....	83 "
— d'Avignon .....	59 "
— de Nantua .....	28 50
— de St-Germain-de-Joux .....	31 "
— de Bourg .....	14 50
Excédent d'écot (Vaux-les-St-Cl.) .....	6 "
E. P. .....	5 "
Total à ce jour .....	969 80

La grève n'est pas terminée et nos camarades sont décidés à soutenir la lutte jusqu'à satisfaction complète.

Nous sommes convaincus que la solidarité des ouvriers diamantaires ne se démentira pas, et nous prions tous les camarades qui n'auraient pas été directement sollicités, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

*Au dernier moment nous apprenons que le conflit vient de se terminer par l'acceptation des revendications ouvrières.*

**Bourg.** — La grève n'a pas éclaté dans ce petit centre, les deux patrons de la place ayant accepté nos revendications.

On signale la rentrée au métier et à l'organisation de deux nouvelles ouvrières.

**Chassal-Molinges-Vaux.** — Dans ces trois villages, la situation est normale et aucun fait particulier n'est à signaler.

**Foncine-le-Haut.** — Nous avons vu avec satisfaction les ouvriers appartenant au syndicat dissident de ce centre, se joindre aux grévistes lors du dernier mouvement.

Nous persistons cependant à penser que notre puissance grandirait si tous les ouvriers étaient groupés dans la même organisation, au lieu d'éparpiller leurs efforts en de multiples syndicats d'affinités qui n'ont aucune raison sérieuse d'exister.

**Nantua.** — Un incident s'est produit dans ce centre où M. Guichon, bien qu'adhérant à la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de Saint-Claude, ne voulait pas accorder l'augmentation à partir du 1<sup>er</sup> Janvier. Cette résistance prit fin après une visite du Permauent et l'incident n'eut pas d'autres suites.

**Saint-Germain-de-Joux.** — Rien de particulier à signaler dans ce centre où tous les ouvriers travaillent normalement.

**Clairvaux-Vertamboz.** — La situation est normale. Aucun fait spécial à relater.

**Gex.** — La situation est toujours très mauvaise dans ce centre, au point de vue syndical. A tous les efforts de l'organisation, et malgré le dévouement de l'actif secrétaire local, les ouvriers opposent l'inertie la plus complète. Ils sont incapables du moindre geste d'énergie. Leur esprit revendicatif dort. Le réveil pourra bien être douloureux !

**Thoiry.** — La situation est bonne dans ce centre. Elle pourrait être encore meilleure au point de vue syndical, si les ouvriers inorganisés de St-Genis se décidaient à sortir de leur isolement et à rejoindre leur syndicat. Nous espérons qu'avant peu, ils comprendront que là est leur devoir et leur intérêt.

— Voici la composition du Bureau pour 1924 :

*Président : Burdaron Marcel.*

*Vice-Président : Dubosson Albert.*

*Secrétaire : Blanc Paul.*

*Trésorier : Ramusat Léon.*

*Assesseurs : Moine Marius, Grosrey Ferdinand, Léger Félix.*

— Le Syndicat a recueilli la somme de 46 fr. pour les grévistes de Molinges (Jura).

**Divonne.** — La situation de ce centre demeure bonne malgré le petit nombre d'ouvriers.

— Le camarade Regard Ernest, Secrétaire, a été désigné pour effectuer le contrôle des comptes de l'Union Nationale.

**Taninges.** — La Coopérative et la maison Grosléziat ayant accordé satisfaction à leur personnel, il n'y a pas eu conflit à Taninges.

La situation demeure bonne.

— Le bureau a été renouvelé de la façon suivante :

*Président : Dumolard.*

*Vice-Président : J. Rastello.*

*Secrétaire : Sauciat Hector.*

*Trésorier : Revuz François.*

**Felletin.** — La situation est bonne. Quelques camarades ont donné leur adhésion à l'organisation syndicale.

**Lyon.** — Le nouveau tarif a été payé depuis le 1<sup>er</sup> Janvier. Les ouvriers de la maison Gauthier n'eurent pas à faire grève, ce patron ayant accepté les conditions syndicales. Crève de 24 heures chez Arbez. Cette grève eût pu être évitée si ce patron n'avait pas été en voyage. Touché par un appel téléphonique, la communication ne put être établie.

A notre dernière réunion, tous les camarades désavouèrent l'absence de certains syndiqués, toujours les mêmes. Pourtant, ces derniers ne se font pas faute de critiquer l'action de ceux qui veulent bien s'occuper de leurs intérêts, et nous pouvons ajouter qu'ils ne le font pas toujours avec beaucoup d'intelligence. D'autres voudraient avoir des augmentations tous les quinze jours et protestent contre la mollesse de ceux qui doivent s'occuper de faire monter les tarifs ; mais quand il y a réunion, on n'entend pas ces braves copains parce que, pour un motif quelconque, ils n'ont pu assister à la réunion.

Maintenant, à titre personnel, je déplore que certains camarades aient cru utile d'aller demander des conseils à leur patron sur leur conduite pour la grève.

Si chacun apportait sa part d'activité à l'action syndicale, bien des critiques seraient évitées et tous auraient à en bénéficier. P. D.

**Paris.** — La situation reste bonne, mais la qualité des bruts laisse à désirer dans certaines maisons.

— Après pourparlers, une indemnité de vie chère de 10 % sur les salaires a été accordée à tous les ouvriers de la place de Paris à partir du 11 février. L'Assemblée Syndicale a accepté cet accord tout en marquant sa préférence pour une indemnité fixe égale pour tous, car les petites mains souffrent autant de la cherté de la vie que les fortes mains. La délégation syndicale paritaire a été mandatée pour essayer de faire prévaloir ce point de vue dans une prochaine réunion de cette commission.

— Le Conseil Syndical, pour 1924, a été désigné comme suit :

*Diébold, Canet, Bornet, Andréassian, Ballon, Théodore, Dewilde, A. Jacobs, I. Bezema, Lambert, A. Liébaut.*

Le Bureau est composé de la façon suivante :

*Secrétaire : G. Bornet.*

*Secrétaire-Adjoint : Dewilde Marcel.*

*Trésorier : A. Diébold.*

*Trésorier-Adjoint : Maurice Canet.*

Les camarades Jarossay père, Devaux et Tillou, sont nommés contrôleurs.

Une Commission du Rayon de Soleil va fonctionner, dont feront partie les camarades Canet, M. de Haan et Audiffred.

— Les camarades venant d'autres centres, sont prévenus qu'ils doivent être munis d'un certificat du syndicat du centre qu'ils quittent s'ils veulent faire partie de la corporation parisienne ; faute de ce certificat, la carte syndicale leur sera strictement refusée. Ceci tient lieu de dernier avis.

G. B.

**Nemours.** — Dans ce centre, la grève s'est limitée à la maison Driat, tous les autres ouvriers travaillant à la Coopérative. C'est avec un ensemble parfait que s'est effectué ce mouvement, ainsi que la reprise du travail.

La situation est bonne.

— N. D. L. R. — Nous avons bien reçu votre envoi de poudre noire. Merci.

## SUISSE

### Une magnifique victoire ouvrière

Le référendum qui vient d'avoir lieu en Suisse sur la proposition relative à l'augmentation jusqu'à 54 heures de la durée du travail par semaine dans les fabriques, a été une éclatante victoire pour nos amis.

Le maintien de la semaine de 48 heures, a été voté par 427.000 voix contre 311.000, soit une majorité de plus de 100.000 voix.

Réjouissons-nous de cette victoire, qui sera d'autant plus sensible aux réacteurs sociaux que tous les moyens avaient été mis en œuvre pour abattre la journée de huit heures.

**Biennie.** — La situation reste bonne sur la place. Les soixante diamantaire que compte Biennie sont toujours occupés en plein, c'est-à-dire 48 heures par semaine. On signale la présence de trois apprentis.

Le boort est toujours vendu 20 fr. le carat.

Le Syndicat a décidé de présenter une demande d'augmentation de 20 % à partir du 15 janvier courant. Nous tiendrons nos camarades de France et d'ailleurs au courant de ce mouvement.

Ch. H.

## BELGIQUE

La situation demeure bonne.

Un accord a été conclu avec le Syndicat Patronal, suivant lequel une augmentation de l'indemnité de vie chère de 20 francs a été obtenue à partir du 28 Janvier pour toutes les catégories d'ouvriers.

Cette nouvelle augmentation porte à 65 fr. par semaine le montant de l'allocation de vie chère.

Cette augmentation est complètement en rapport avec le chiffre-indice et elle a provoqué une bonne impression ici.

## HOLLANDE

La situation s'améliore et le nombre des chômeurs a considérablement diminué.

Alors qu'à fin décembre ce nombre était encore supérieur à 4.100, il est tombé à 492 pour la première semaine de février.

Espérons que cette amélioration ne s'arrêtera pas là.

## Ce qu'on peut attendre de la poudre noire

Nous annoncions dans notre numéro de décembre que nous venions d'effectuer un premier envoi de poudre noire à Amsterdam, pour la faire épurer.

L'opération a été menée plus rapidement que nous l'espérions et la lettre ci-dessous que nous avons grand plaisir à publier, nous en apporte le magnifique résultat :

Amsterdam, 6 Février 1924.

A Monsieur E. Ponard,

Saint-Claude (Jura).

Cher Camarade,

Maintenant nous voici à même de vous faire connaître les premiers résultats de l'épuration des matières que vous nous avez envoyées. Immédiatement nous avons pu constater que votre envoi ne contenait pas de la poudre noire comme nous l'épurons d'ordinaire pour Amsterdam et Anvers. La substance était en général d'une qualité inférieure. Pourtant nous pouvons vous dire, à notre satisfaction ainsi qu'à la vôtre sans doute, que le résultat a été bon et nous vous remettons comme profit quelques milliers de francs, pour le beau travail du Rayon de Soleil au Jura. Le montant total est de 7.560 fr. 90.

A vrai dire, ce résultat est, dans notre opinion, très suffisant en considération de la sécheresse et de l'infériorité de la poudre à la première vue. A partir de ce moment vous aurez à organiser le travail dans votre district. Assurément, les résultats s'amélioreront alors considérablement. Le nombre de carats que nous avons tirés de votre envoi est 96,30, chaque carat étant calculé à 17 shilling, ce qui est le prix que nous autres, Hollandais, devons payer à Londres.

Cette première fois, nous ne vous débiterons pas, quant aux dépens de l'analyse. Pour les quantités que vous nous enverrez

dans l'avenir, vous voudrez bien payer les dépens nécessaires, que nous calculerons d'une manière que vous approuverez sans doute.

Les conditions seront les mêmes que pour Anvers. Maintenant, il faut seulement que les diamantaires français comprennent leur devoir de recueillir autant que possible la poudre noire, autrefois si inutile, au profit de leurs camarades pulmonaires.

Veuillez agréer, cher camarade, l'expression de mes sentiments les plus fraternels.

Jan Van ZUTPHEN.

\*\*

Cette lettre, ce résultat sont assez éloquents par eux-mêmes pour nous dispenser de longs commentaires.

Il y a là de quoi convaincre les plus sceptiques sur la valeur d'un procédé qui ne coûte rien à personne, qu'un peu de bonne volonté.

Malgré le peu d'empressement apporté par les camarades à la récolte de la poudre une somme importante est entrée dans la caisse de notre *Rayon de Soleil*. Cette somme, nous pouvons aisément la multiplier. Il suffit de vouloir, et nous avons la certitude que nos camarades voudront. Nous ne récrimons pas, nous ne nous étonnons même pas du doute qui subsistait en leur esprit jusqu'à ce jour : C'est le sort de tout ce qui est nouveau d'avoir à lutter contre les préjugés, les traditions, la routine ou l'indifférence.

Mais, maintenant que la preuve est là, palpable, ils seraient impardonables ceux qui par paresse ou par négligence laisseraient gaspiller cette précieuse crasse.

Cela ne sera pas !

Des camarades ont déjà râclé leur place. L'ont-ils fait consciencieusement ? Sinon, qu'ils n'hésitent pas à y repasser le grattoir.

D'autres ne l'ont pas fait. Pour ceux-là — et ils sont nombreux — le devoir est tout indiqué.

Il y a aussi certains ateliers qui sont fermés et qui contiennent de vieilles places sur lesquelles la crasse accumulée râcle sans doute une véritable fortune. Il faut que dans tous les centres des camarades se dévouent pour aller les râcler après en avoir demandé l'autorisation au propriétaire.

Les cercles de fer que nous avons distribué ont-ils été placés par tous ?

Que ceux qui ne l'ont pas fait réparent de suite cette négligence.

Les camarades qui n'en auraient pas doivent nous en réclamer. Nous nous empresserons de les en munir.

Dans tous les ateliers, une boîte de fer avec couvercle — ce n'est pas difficile à trouver — doit être installée pour recevoir la poudre de l'atelier, et le contenu de cette boîte doit être apporté ou envoyé de temps à autre à la Permanence.

Nous ne doutons pas de rencontrer la plus grande bonne volonté chez tous les camarades. Tous se mettront sans retard à la besogne. Il faut que dans un délai très court, nous soyons à même d'effectuer un second envoi de poudre.

Songez que les quelques minutes de travail que nous vous demandons sont destinés à sauver des vies humaines, celles de vos camarades, la vôtre peut-être, et faites votre devoir !

\* \* \*

A nos amis hollandais, nous transmettons les chaleureux remerciements de tous les diamantaires français pour le cadeau qu'ils nous font en prenant à leur charge les frais de cette première épuration et pour l'immense secours qu'ils nous apportent dans l'œuvre entreprise.

C'est un nouveau lien qui contribuera beaucoup à resserrer, à renforcer les sentiments de solidarité qui, par dessus les frontières doivent unir tous les membres de la grande grande famille diamantaire.

E. PONARD.

VILLE DE SAINT-CLAUDE

SALLE DU THÉÂTRE DE LA MAISON DU PEUPLE

DIMANCHE 16 MARS 1924

## GRANDE SOIRÉE

ORGANISÉE PAR

Le Syndicat des Ouvriers Diamantaires de St-Claude

AVEC LE CONCOURS DES

GROUPES D'AGRÉMENT de la MAISON DU PEUPLE

et de quelques Artistes locaux

au bénéfice exclusif du

« RAYON DE SOLEIL »

La date du concert donné par le Syndicat de St-Claude, au bénéfice du *Rayon de Soleil*, est définitivement fixée au Dimanche 16 Mars.

Rien n'a été négligé pour assurer la réussite de cette fête et tout fait prévoir un gros succès.

Sans commettre d'indiscrétion trop grave, disons que tous les Groupes de la Maison du Peuple rivalisent d'ardeur, qu'il y aura un ballet merveilleux et qu'un chanteur ami, d'un pays voisin, dont nous nous sommes assurés le concours, sera pour le public san-claudien une révélation.

Le programme définitif, ainsi que le prix des places et les heures de location seront publiés ultérieurement.

Il sera prudent de retenir ses places.

## MATÉRIEL A VENDRE

au bénéfice du RAYON DE SOLEIL

La Coopérative *Les Moulins*, de St-Claude, en voie de dissolution, procède en ce moment à la liquidation de son matériel et a manifesté le désir que les sommes ainsi produites soient affectées au *Rayon de Soleil*.

### IL RESTE :

Une trentaine de places ; transmissions ; tenailles ; pinces diverses ; lampes à gaz (chauferettes) ; chevillons ; coquilles ; lampes à pétrole et matériel divers.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Léon VILLE, Syndicat des Ouvriers Diamantaires, Maison du Peuple, St-Claude.

## Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours des mois de Janvier et Février

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Pourcentage sur cotisations :

Nestor Coquet, Arbois.....	1 40
Monneret Robert.....	12 05
Marthe Gruet, Rochefort .....	0 50
Maxime Rigoulet, Clairvaux.....	1 50
Saveret Narcisse.....	3 15
Marius Saintoyant.....	1 80
Saveret Narcisse.....	3 "
Rigoulet Maxime.....	1 50

Ventes de débris de tiges :

Maison Driat, Nemours.....	21 50
Fernand Dalloz, Montbrillant..	51 75
Coopérative <i>Les Moulins</i> , St-Cl.	8 "

Divers : Cottet-Emard, Forestier, Delavenna Ulysse, Racle, Buffard, Roche, Léon Reffay, Constant Monneret, Clément Vuillet .....	114 25
Coopérative <i>Adamas</i> (vente de débris de scies) .....	62 "

Juliette Lavenna, débruteuse (vente de vieux dops).....	2 "
Paul Forestier, Longchaumois.	2 50
Félicien Lancon, St-Claude....	6 "

Personnel Lek et Kleerkoper, Paris.....	25 "
Wortelboer, Paris.....	5 "

Anonyme, Corveissiat.....	2 "
Mme Duraffour, Coyrière.....	1 "
Gaston Chambard, Paris.....	4 "

Mlle Mad. David, Lyon (2 <sup>e</sup> vers.)	5 "
Paul Mouton, Polliat (Ain)....	10 "
Berthe Joly, Lyon.....	1 "

Marguerite Basler, St-Claude..	2 "
Jane Martin, Morez.....	1 30
Excéd. d'écot (versé par Reffay)	3 "

Anonyme, St-Claude.....	5 "
Bourgeat Eglantine, St-Claude.	4 "
Bénéfice provenant de l'épuration du premier envoi de poudre noire.....	7.560 90

Vente des débris de stèles de la Maison Eknayan, Paris.....	35 "
Don de la Maison Poupart et Magnier, Paris.....	20 "
Un pari gagné par Gaston Tillou, Paris.....	5 "

Pour que le Gust AVR se rappelle son temps de misère et fasse meilleur accueil aux listes de souscriptions en faveur des camarades grévistes.....	5 "
Vente des débris de stèles des Maisons Mezbourian, Bohm et Verelst, Paris.....	56 05

Excédent d'écot (1 fr.), trouvé (1 fr.), versé par Th. Lewis, Paris.....	2 "
Parce que Tata a bien chanté..	1 85
Musiek a trouvé vingt sous .....	1 "

Total.....	8.048 "
Listes précédentes.....	3.683 55
Total à ce jour.....	11.731 55

Merci à tous ces généreux donateurs.

## Le "Rayon de Soleil" à Paris

D'après les nouvelles de tous les centres français, notre *Rayon de Soleil* fait des progrès sérieux, les ressources commencent à venir, une certaine quantité de poudre noire a été épurée à Amsterdam et a produit une bonne petite somme. Or, jusqu'à présent, il faut reconnaître que Paris a boudé un peu pour la récolte de cette poudre noire, il n'y a pas eu assez de dévouement à ce sujet de la part des camarades et le Bureau Syndical très affairé par le travail courant d'administration n'a pu s'occuper assez sérieusement de la question ; c'est pour cela qu'une Commission spéciale du *Rayon de Soleil* a été nommée. Dès à présent, il est nécessaire que la poudre noire soit récoltée précieusement, racée chaque semaine, par chacun, des places et des plateaux finis, mise dans une petite boîte en fer, laquelle pleine, sera remise au Syndicat. Il est nécessaire également que dans chaque maison un ou deux camarades dévoués se chargent d'apporter au Syndicat, ou de vendre, les bouts de stèles abandonnées généreusement par le patron. La maison Louyat, 16, rue de la Folie, Méricourt, offre un prix raisonnable pour ces débris.

Chacun également est tenu de remettre au Syndicat les capsules en étain des bouteilles qu'il aura collectionné. On peut même intéresser à notre œuvre, sur ce sujet, certains commerçants où les camarades ont l'habitude de se fournir ; déjà des bonnes volontés se sont manifestées sur ce point, nous nous devons de signaler les noms et adresses de ces collaborateurs qui nous ont fait remettre leurs capsules : Bosse, café-tabac, rue de Montreuil, à Versailles ; Massin, café, rue de Montreuil, à Versailles ; Buffet, café, place St-Symphorien, à Versailles ; Arot, restaurant, 79, rue de la Paroisse, à Versailles ; Lhermitte, hôtel-restaurant de l'Espérance, 28, rue de l'Eglise, à Chaville (Seine-et-Oise).

Des personnalités privées nous ont également fait parvenir leurs capsules. M. Vergé, de Neuilly, nous a fait parvenir un petit lot d'étain ; plusieurs camarades également. Qu'il nous soit permis de les en remercier bien sincèrement.

La Commission du *Rayon de Soleil* se tient à la disposition de tous camarades, afin de leur donner les renseignements nécessaires au bon fonctionnement de l'œuvre.

La correspondance peut-être adressée au camarade Maurice Canet, 21, rue Moret, Paris (11<sup>e</sup>).

Il est du devoir de chaque syndiqué de nous aider par sa collaboration et ses conseils.

*Pour le Syndicat :* *Pour la Commission :*  
G. BORNET. M. CANET.

## AUX TRÉSORIERS

Nous rappelons aux Trésoriers de tous les centres que la cotisation à l'*Alliance Universelle* est fixée à 1 fr. 87 pour le premier trimestre 1924.

Utilisez pour cela le moyen le plus économique et adressez les fonds par chèque postal à :

**E. PONARD, Diamantaire**  
**8.147, DIJON**

## LA SITUATION IL Y A QUATRE MOIS

### SECRÉTARIAT DE L'A. U. D.

Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

### RAPPORT

du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 1923

#### Situation du Commerce et de l'Industrie

Hollande. — Médiocre.

Belgique. — Normale.

New-York. — Calme.

Angleterre. — (Rapport non parvenu).

France. — Bonne.

Suisse. — Bonne.

Allemagne. — Bonne.

#### Nombre d'organisés et de non organisés

Hollande. — Pas d'inorganisés.

A. N. D. B. — Adhérents fin Sept. : 5.648

Betsalel " " 124

Synd. Chr. " " 53

Belgique. — Quelques centaines de non organisés.

A. D. B. — Adhérents fin Septembre : 10.638

Amérique. — New-York. — Organisés 475.

Quelques inorganisés.

Angleterre. — (Rapport non parvenu).

France. — St-Claude. — Organisés 526 ; non-organisés (pour toute la région du Jura) 180. — 70 dissidents.

Felletin. — Organisés 11 ; non organisés 7.

Nemours. — Organisés 32. Pas d'inorganisé.

Taninges " 19. Inorganisés, 3.

Thoiry-St-Genis-Pouilly. — Organisés 44 ; non organisés 12.

Gex. — Organisés 18 ; non organisés 11.

Divonne-les-Bains. — Organisés 19 ; Pas d'inorganisé.

Lyon. — Organisés 20. Pas d'inorganisé.

Paris. — Organisés, 200. Pas d'inorganisé.

Suisse. — Genève. — Organisés 20 ; inorganisés 20 environ.

Bienne. — Organisés 60 ; Pas d'inorganisé.

Allemagne. — Hanau. — Organisés, 495.

Pas d'inorganisé.

Oberstein-Idar. — Organisés 225, inorganisés 112.

Erbach-in-Odenwald. — Organisés, 97.

#### Cours du chômage pendant le Trimestre

Hollande. — A. N. D. B. — Juillet (4 semaines) : 891, 946, 1.042, 1.084. — Août (4 semaines) : 1.212, 1.344, 1.578, 1.317. — Septembre (5 semaines) : 1.251, 1.518, 1.240, 1.211, 1.249.

Betsalel. — Juillet (4 semaines) : 44, 46, 47, 51. — Août (4 semaines) : 49, 57, 48, 52. — Septembre (5 semaines) : 57, 62, 60, 55, 53.

Syndicat Chrétien. — Juillet (4 semaines) : 19, 21, 21, 23. — Août (4 semaines) : 25, 24, 31, 23. — Septembre (5 semaines) : 24, 27, 24, 22, 23.

Belgique. — A. D. B. — Juillet (4 semaines) : 140, 175, 180, 205. — Août (4 semaines) : 190, 215, (vacances), 235. — Septembre (5 semaines) : 140, 145, 115, 130, 140.

Amérique. — New-York. — En moyenne 60 % de chômeurs au cours du trimestre.

Angleterre. — (Rapport non parvenu).

France. — Pas de chômage.

Suisse. — Pas de chômage.

Allemagne. — Pas de chômage.

#### Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant

Hollande. — Pas de changement.

Belgique. — La vie chère fut portée de 20 à 45 francs par semaine.

New-York. — Pas de changement.

Angleterre. — (Rapport non parvenu).

France. — Pas de changement.

Suisse. — id.

Allemagne. — Le salaire est calculé sur la base du florin.

#### Durée du Travail

Hollande. — 45 heures par semaine.

Belgique. — 44 heures par semaine.

New-York. — 44 heures par semaine.

Angleterre. — (Rapport non parvenu).

France. — 48 heures par semaine. 47 heures à Versailles. A St-Claude, depuis plusieurs années, beaucoup d'ateliers ont supprimé le travail à la lumière artificielle, de sorte que l'hiver, la durée du travail ne dépasse pas 36 heures.

Suisse. — 48 heures par semaine.

Allemagne. — Hanau : 46 heures par semaine ; Oberstein et Erbach : 48 heures par semaine.

#### Apprentis

Hollande. — 180 apprentis seront admis en remplacement des membres décédés au cours des dernières années, ceci en conformité avec les accords de 1904 et 1909.

Belgique. — Environ 250 apprentis furent admis d'accord avec le Bureau International.

Amérique. — Pas d'apprentis.

Angleterre. — (Rapport non parvenu).

France. — Une maison de Taninges qui ne possède plus d'ouvriers a pris 5 apprentis.

Quelques apprentis furent admis à Versailles sur autorisation spéciale du Bureau International.

Suisse. — Pas d'apprentis.

Allemagne. — La question est réglée d'un commun accord avec les employeurs.

#### Réglementation et produit des cotisations par tête et au total

Hollande. — A. N. D. B. — Taux des cotisations :

Jusqu'à un salaire de fl. 11,99 par semaine : 1 florin, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 12 jusqu'à fl. 15,99 : 1 fl. 25, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 16 jusqu'à fl. 19,99 : 1 fl. 50, dont 0,75 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 20 jusqu'à fl. 29,99 : 2 fl., dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

A partir de fl. 30 jusqu'à fl. 39,99 : 2 fl. 25, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 40 jusqu'à fl. 59,99 : 2 fl. 50, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 60 et au-dessus : 3 florins, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

Total du trimestre : (Chiffres manquants).

Betsalel. — Total du trimestre : fl. 2.219,50

Syndicat Chrétien — fl. 813,90

Total de la Caisse de chômage : fl. 370,50

Belgique. — A. D. B. — Taux hebdomadaire des cotisations :

Les chômeurs et les malades paient une cotisation de 2 francs par semaine.

Jusqu'à un salaire de 100 fr. par semaine, 4 francs de cotisations et 1 fr. en plus pour chaque tranche de salaire de 50 francs.

Total des cotisations perçues durant le trimestre : 801.503 francs.

New-York. — Taux des cotisations. — 1 dollar par semaine et 25 cents pour la Caisse de chômage. Les chômeurs et ceux gagnant

moins de 18 dollars par semaine ne paient pas de cotisations.

Total du trimestre : (non indiqué).

*Angleterre.* — (Rapport non parvenu).

*France.* — Taux des cotisations :

St-Claude. — 6 francs par mois et par tête.

Total du trimestre : 8.350 francs.

Paris. — Cotisation progressive de 1 à 5 fr. par semaine.

Autres centres. — 5 fr. 60 par mois et par tête.

*Suisse.* — 1 fr. par semaine. 0,40 ou 0,80 en sus pour la caisse de maladie.

*Allemagne.* — Taux des cotisations : Le salaire d'une heure par semaine.

#### Nombrage, genre et organisation des allocations

*Hollande.* — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

*Belgique.* — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

*New-York.* — Allocations de chômage, de grève et de décès.

*Angleterre.* — En cas de chômage 16 semaines à 15 shillings et 16 à 10 shillings.

*France.* — Paris. — Allocations de grève, de chômage, de maladie, Sou du soldat.

St-Claude. — Allocations de grève, de maladie, Sou du soldat.

*Allemagne.* — Allocations de maladie, de grève, de chômage.

*Suisse.* — Allocations de maladie, de chômage, de grève, de décès. Assistance judiciaire.

#### Autres objets d'intérêt International

*Allemagne.* — A Hanau, on travaille en majeure partie du scié. Anvers doit majorer son tarif, sinon cela deviendra un danger pour l'industrie de Hanau.

## LES ASSURANCES SOCIALES

(SUITE)

#### Les Prestations invalidité

*Vous m'avez montré ce que l'assuré touchera en cas de maladie : les allocations journalières durant six mois, et les allocations mensuelles durant cinq ans ensuite. Si la maladie se prolonge au-delà de ces cinq ans et demi, quelle sera la situation de l'assuré ?*

— Après la période de cinq années pendant laquelle il aura touché ses allocations mensuelles, l'assuré, soit en cas de repos absolu prescrit par son médecin, soit en cas d'invalidité entraînant l'incapacité totale de travail, touchera une pension annuelle.

Cette pension est de 500 fr. pour la 1<sup>e</sup> classe ; 900 fr. pour la 2<sup>e</sup> classe ; 1.275 fr. pour la 3<sup>e</sup> classe ; 1.650 fr. pour la 4<sup>e</sup> classe ; 2.325 fr. pour la 5<sup>e</sup> classe, et 3.000 fr. pour la 6<sup>e</sup> classe.

Si l'assuré a des enfants de moins de 16 ans, la pension sera majorée de 100 fr. par an et par enfant.

— *Il n'y a pas que des invalides totalement incapables de travailler. Quelle sera la pension de l'assuré atteint d'invalidité partielle ?*

— Il aura droit à pension si son incapacité de travail est estimée égale ou supérieure à 60 %. En ce cas sa pension sera réduite proportionnellement au pourcentage d'incapacité. Ses allocations journalières ou mensuelles auront subi la même réduction.

— *Comment ce pourcentage d'incapacité sera-t-il déterminé ?*

— Par un barème qui sera établi par l'Office National des Assurances Sociales, en tenant compte des diverses infirmités d'après les professions. Les médecins et les groupements professionnels seront consultés pour l'établissement de ce barème.

— *Comment seront payées ces pensions d'invalidité ?*

— Elles le seront par la liquidation du compte retraite de cet assuré, et s'il y a lieu par des majorations de l'Etat.

— *Les invalides pensionnés ont-ils droit aux soins du médecin et aux médicaments ?*

— Ils y auront droit si, n'effectuant aucun travail, ils ne peuvent plus participer aux assurances obligatoires ou facultatives. Mais ils devront verser alors une cotisation correspondant au service de ces prestations en nature. Un décret fixera le pourcentage de cotisation qu'ils devront payer.

— *Quelles sont les conditions de versement à remplir pour avoir droit à la pension d'invalidité ?*

— Avoir versé les quatre cinquièmes des cotisations régulières qu'on aurait dû acquitter depuis le jour où l'on est assuré.

— *Et ceux qui seront âgés de plus de 30 ans au début du fonctionnement de l'assurance ?*

— Leur pension sera réduite de 1/30 par année de versement en moins. Une réduction semblable est faite à la pension de l'assuré en période régulière, pour chaque année de suspension de ses versements.

— *Les accidentés du travail sont-ils compris parmi ces pensionnés ?*

— Non. Les accidentés du travail restent soumis aux dispositions de la loi du 12 avril 1906.

#### Les Prestations Maternité et Décès

— *Vous m'avez parlé de prestations en cas de maternité. Voulez-vous me dire quelles sont ces prestations ?*

— Comme pour la maladie, elles consistent en prestations en nature et en prestations en argent. Les premières, c'est-à-dire les soins du médecin, du chirurgien, de la sage-femme et les médicaments sont dues, non seulement aux femmes assurées, mais également aux femmes d'assurés n'exerçant aucune profession.

— *Pendant combien de temps ?*

— Pendant le cours de la grossesse et des six mois qui suivent l'accouchement.

— *Quelles sont les allocations en argent ?*

— Les mêmes que les allocations maladie : 1 fr. 75 ; 3 fr. ; 5 fr. ; 7 fr. 50 ; 10 fr., ou 12 fr. par jour suivant les classes. Ces allocations ne sont payées qu'aux femmes inscrites à l'Assurance Sociale ; elles sont payées pendant les six semaines qui précèdent les couches, et les six semaines qui suivent, à la condition que l'intéressée cesse tout travail salarié et observe le repos effectif compatible avec la vie domestique.

— Comme les allocations maladie, les allocations maternité sont majorées de 50 centimes par jour et par enfant de moins de 16 ans.

— *Y a-t-il d'autres allocations ?*

— Oui. L'assurée qui allaite son enfant a droit pendant la période d'allaitement et pendant un an au maximum à une allocation

spéciale fixée de la façon suivante : 100 fr. par mois pour chacun des deux premiers mois ; 75 francs le 3<sup>e</sup> mois ; 50 fr. pour chacun des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> mois ; 25 fr. par mois du 7<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> mois ; et 10 francs par mois du 10<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> mois. Soit au total pour l'année : 530 francs.

— *Quelles sont les conditions à remplir pour toucher ces prestations ?*

— Comme pour la maladie. Il faut avoir versé 20 cotisations journalières le mois précédent, ou à défaut 50 de ces cotisations dans le trimestre pour avoir droit aux prestations en nature. Il faut avoir versé 50 cotisations dans le trimestre pour avoir droit aux prestations en argent (maternité et allaitement).

— *Quelles sont les allocations au décès ?*

— 175 francs dans la 1<sup>e</sup> classe ; 300 fr. dans la 2<sup>e</sup> classe ; 500 fr. dans la 3<sup>e</sup> classe ; 750 fr. dans la 4<sup>e</sup> classe ; 1.000 fr. dans la 5<sup>e</sup> classe et 1.200 francs dans la 6<sup>e</sup> classe.

— Ces allocations, majorées de 100 fr. par enfant de moins 16 ans à la charge de l'assuré au moment de sa mort, sont payées en deux fois, une partie au décès, l'autre à l'expiration du deuxième mois qui suit.

— *A qui sont versées ces allocations ?*

— Au conjoint survivant, à son défaut aux descendants, à défaut encore aux ascendants qui étaient à la charge de l'assuré.

— *Sous quelles conditions sont-elles versées ?*

— Il faut que l'année précédant le décès, l'assuré ait versé 240 cotisations journalières.

— *L'allocation est-elle versée au décès d'un pensionné pour invalidité ?*

— Oui. Mais s'il s'agit d'un pensionné pour invalidité totale, l'allocation est celle de la 1<sup>e</sup> classe, soit 175 francs.

— S'il s'agit d'invalidité partielle l'allocation est celle de la classe de l'assuré qui a versé ses 260 cotisations. Dans le cas contraire, l'allocation est réduite suivant le pourcentage d'invalidité de travail.

(A suivre).

#### DÉTAIL

#### GROS

## DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

### Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

#### Achat de déchets de Diamants

#### Acheteur de fil de cuivre

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

#### Loupes incomparables, Balances, Pinces

— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

— Réparations de Balances pour Diamantaires —

#### Nombreuses Médailles et Diplômes



LE GÉRANT,

Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude